Unaf
UNIS POUR LES FAMILLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°12 - 02/10/2025

6 OCTOBRE : JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

3 actions concrètes pour aider les aidants

Les 9 millions d'aidants doivent pouvoir compter non seulement sur de véritables droits, mais aussi sur l'écoute et la compréhension par tous de leurs responsabilités et de leurs contraintes. Qu'ils soient conjoints, descendants, ascendants, ou autres proches d'une personne dépendante ou porteuse de handicap, leurs attentes doivent être entendues et prises en compte au quotidien. Des pistes d'actions existent encore faut-il les promouvoir et les mettre en œuvre.

1. Reconnaitre le droit d'aménagement du travail pour les aidants salariés

Plus de la moitié (57 %) des 9,3 millions d'aidants sont d'âge actif[1]. Pourtant seuls 29 % des salariés[2] aidants auraient fait part de leur situation à leur employeur, et près de la moitié d'entre eux ne souhaitent pas qu'il en soit informé. Plus de la moitié des DRH considèrent d'ailleurs ce sujet comme « tabou ». De nombreux aidants n'expriment donc pas à leur employeur un besoin de temps ou de davantage de flexibilité alors qu'ils sont 55 % à en ressentir le besoin. Or, la directive européenne 2019/1158 prévoit que tous les salariés aidants aient le droit de faire part de leurs contraintes et obligations de manière naturelle et sans appréhension pour leur vie professionnelle future, et exercer leur droit de demander formellement une formule souple de travail (aménagement horaire, temps partiel, ou travail à distance).
> Il est urgent que le Législateur transpose ce droit dans le Code du travail français afin de favoriser son exercice.

2. Repérer et accompagner les jeunes aidants dans leur parcours scolaire

La France compte au moins 500 000 aidants mineurs[3], et le programme de recherche JAID considère que 12 % de collégiens, 14 % de lycéens, 16 % d'étudiants sont aidants auprès d'un proche malade, en situation de handicap ou de perte d'autonomie[4]. L'aidance impacte leur choix d'études, leur sommeil, le temps qu'ils peuvent passer en cours ou aux devoirs.
> **Avec l'appui des associations spécialisées, ces jeunes aidants devraient pouvoir être repérés et accompagnés par le monde éducatif. Les travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant en cours au Conseil économique, social et environnemental sont l'occasion d'intégrer ce public dans un plan global.**

3. Développer des espaces de médiation entre Aidants et Aidés

Enfin, les aidants doivent pouvoir trouver des espaces de dialogue avec leurs proches et avec la personne qu'ils aident. Être aidant soulève en effet de nombreuses questions : organiser l'aide au quotidien, entrée en établissement, coût de l'aide professionnelle, mesure de protection juridique… Et au-delà de ces décisions, de nouvelles questions émergent : comment les autres membres de la famille s'accordent-ils pour partager ces responsabilités, soutenir le ou les aidants principaux et préserver les liens familiaux ? Pour aider les familles à renouer le dialogue, apaiser les tensions, trouver ensemble des solutions pour l'aidant et l'aidé, le réseau Unaf-Udaf développe avec le soutien de la CNSA et de la Cnaf, des services de médiation familiale entre aidants et aidés.
> **Ces services pourraient être déployés sur l'ensemble du territoire et proposés de façon systématique aux aidants dans le cadre du nouveau service public départemental de l'autonomie.**

Chacun d'entre nous est susceptible d'être aidante ou aidant au cours de sa vie. La journée des aidants 2025 doit être l'occasion de promouvoir et de déployer les pistes d'actions concrètes qui permettent aux aidants familiaux d'être soutenus et aidés à leur tour.

Rappel : L'Unaf organise **mardi 7 octobre** à Paris un **Colloque professionnel sur la Médiation entre Aidants et Aidés.** Accréditation presse : lmondet@unaf.fr / programme détaillé : https://shorturl.at/W5Sgr

Contact presse : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 15

[1] Enquête Vie quotidienne et santé 2021, Drees, https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/enquete-vie-quotidienne-et-sante-2021-donnees-detaillees/attachments/enquete_vie_quotidienne_et_sante_2021_donnees_nationales_xlsx/]
[2] Baromètre Ocirp des aidants 2024 https://www.ocirp.fr/app/uploads/2024/10/etude-ocirp-aidants-2024.pdf#page=20]
[3] Enquête Vie quotidienne et santé 2021
[4] Programme Jaid de recherche sur les jeunes aidants https://cloud.u-paris.fr/s/SzTKd9nNtYdCKDo

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,6 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. **www.unaf.fr**